Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 25.02.2022

Identification du produit :

Nom commercial **BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz**

Usage Polymère époxyde

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Tel +41 (0)44 730 40 50
verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7 /
Rubrique 8 /

Rubrique 13 Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15 /

Page de garde élaborée le : 28.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz
Art-Nr: 1.0817.14095.00000
UFI: / BAuA Nr.: 6418-51GG-S007-HMW9 / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Polymère époxyde

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
Suisse: Centre suisse d'information toxicologique (STIZ / Tox-Zentrum): 145 (24h; informations en allemand, français et italien)
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	**H315**	
Eye Irrit. 2	**H319**	
Skin Sens. 1	**H317**	
Aquatic Chronic 2	**H411**	

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	**Provoque une irritation cutanée.**
H317	**Peut provoquer une allergie cutanée.**
H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	**Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Indications complémentaires
Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS07

GHS09

Mot signal
Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	**Provoque une irritation cutanée.**
H317	**Peut provoquer une allergie cutanée.**
H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	**Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Consignes de sécurité

Généralités

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Evacuation

P501	Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl], Masse réactionnelle du sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du sébaçate de méthyle-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle, produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	**500-033-5**	**produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)**	**50 - 100**	**Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411**
68609-97-2	**271-846-8**	**oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy) méthyle]**	**10 - 25**	**Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317**
1065336-91-5	**915-687-0**	**Masse réactionnelle du sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du sébaçate de méthyle-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle**	**< 2,5**	**Skin Sens. 1A, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410**

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	01-2119456619-26-XXXX
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	01-2119485289-22-XXXX
1065336-91-5	Masse réactionnelle du sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du sébaçate de méthyle-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	01-2119491304-40-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, initier la respiration artificielle.
En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Enlever les lentilles de contact.
Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Formation de gaz et vapeurs irritants possible en cas de décomposition thermique.
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Ne pas inhaler gaz, fumées, vapeurs et aérosols.
En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Assurer une aération suffisante.
Bloquer et ramasser avec une matière liant les liquides (par ex. sable, terre, vermiculite).

6.4. Référence à d'autres rubriques
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Ne pas inhaler les poussières de ponçage.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage (RFA) 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/PNEC
DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		12,25 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	10 mg/l	PNEC station d´épuration (STP)	
		0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0996 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée
Masque respiratoire nécessaire en cas de poussières de ponçage.
En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains
gants étanches
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.
Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
vêtement de protection résistant aux solvants

Dispositifs techniques appropriés de commande
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
liquide	incolore	Faible, caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	> 200 °C			DIN 53171	
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	> 110 °C			DIN EN 22719 / ISO 2719	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 300 °C			DIN 51794	
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,12 g/cm3	25 °C		ISO 1675:1985	
Densité de vapeur	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit			solvants organiques		
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	> 200 °C			DIN 53171	
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut réagir violemment avec les bases et de nombreuses substances organiques telles que les alcools et les amines.
Polymérisation exothermique.

10.4. Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues, étincelles
Gel

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Alcools
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Informations diverses
Nous recommandons, en règle générale, d'éviter tout contact avec des réactifs chimiques forts, comme les acides, les solutions basiques, les agents d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 11400 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		Données se rapportant au composant principal
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogène				Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérigène				Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Aucun effet connu.

Danger par aspiration
Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Remarques générales
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 1,3 mg/l (96 h)			Données se rapportant au composant principal
Daphnie	LC50 2,1 mg/l (48 h)			Données se rapportant au composant principal
Algues	LC50 > 11 mg/l			Données se rapportant au composant principal

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.
-
-
Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.
Code de déchet Suisse: 1111 déchets de colles et mastics.
-
-
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales
L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N. O.S. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight <= 700))	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight <= 700))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 9
code de restriction en tunnel -
Code de classification M6

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	2	Renseignements du fabricant produit polluant l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation
Voir fiche technique pour plus d'informations.
CAS-Service des résumés chimiques; CLP-classification, étiquetage et emballage; DNEL-niveau d'exposition dérivé sans effets nocifs; GHS-Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; CL50-concentration létale médiane;
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PNEC - concentration estimée sans effet; STOT - Toxicité pour certains organes cibles; SVHC - substance extrêmement préoccupante;

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Source des principales informations
Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.
-
Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED) Suisse
IFA, GESTIS International Limit Values Database

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.